

Notification des maladies

L'Union européenne (UE) instaure un système de notification afin d'éviter la propagation de certaines maladies contagieuses qui présentent un risque pour le cheptel communautaire. Cette notification rapide et précise permet d'appliquer les différentes mesures de protection prévues par la réglementation communautaire.

Source : Site EUROPA

Espèce(s) concernée(s)

- » Bovin
- » Canin
- » Caprin
- » Equin
- » Faune sauvage
- » Félin
- » Lapin
- » Oiseau
- » Ovin
- » Poisson
- » Porcin
- » Toutes espèces
- » Volaille

Mot(s) clé(s)

- » Réglementation
- » Maladies notifiables
- » Contagion
- » Contrôle

Ressource(s)

» Décision de la commission du 30 juillet 2008 modifiant la directive 82/894/CEE du Conseil concernant la notification des maladies...

Consulter la ressource

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l12024.htm>